



# FLOREAL

Forêt Privée de LORRAINE Et ALSACE

Septembre 2009 - N° 78  
PARUTION TRIMESTRIELLE



Photo : Marie-Françoise Grillot

## La Forêt Privée dans la tourmente... et endeuillée

**D**ure période que celle que nous vivons actuellement, agitée et écartelée entre restructuration liée à la R.G.P.P., négociations difficiles avec les Chambres d'Agriculture, déclinaisons complexes du discours du Président de la République à Urmatt, ou encore conséquences incertaines du Grenelle de l'Environnement.

**L**es réunions sont aujourd'hui nombreuses et, souvent, difficiles pour nos représentants. Les textes législatifs, publiés ou en projet, sont denses ; les initiatives multiples et les conséquences prévisibles au niveau du terrain, tant pour les organismes comme le nôtre que pour les propriétaires forestiers, ne sont pas toujours rassurantes.

**N**ul doute que toutes ces turbulences perturberont de manière prolongée et peut-être durable, nos habitudes et nos modes de fonctionnement.

**E**t comme si toutes ces agitations ne suffisaient pas, la Forêt Privée se trouve également endeuillée par la disparition récente de trois personnalités marquantes de son environnement professionnel :

Personnalités d'un proche passé d'abord, avec la disparition de MM. Georgeot et Peltureau-Villeneuve, deux figures emblématiques de la foresterie française, qui ont beaucoup œuvré, l'une et l'autre, pour l'organisation et le rayonnement de la Forêt Privée, tant en Lorraine qu'au niveau national.

Personnalité du présent ensuite, avec le départ prématuré de M. Adrien Zeller, Président du Conseil Régional d'Alsace qui a su mobiliser son institution et convaincre ses pairs pour la mise en œuvre d'actions importantes au profit des petits propriétaires privés alsaciens.

**D**ifficile, dans de telles conditions, de rester serein et confiant dans l'avenir. Espérons donc que les nouvelles qui nous parviendront dans les prochains mois sauront dissiper la morosité ambiante et conforter notre forêt privée, qui en a bien besoin !

### SOMMAIRE

Edito : .....p 1

**Actualité :**  
Réglementation des boisements,  
amélioration foncière, du nouveau ! .... p 2-3

**Economie :**  
Cours des bois  
Pas si pire ! .....p 4

**Homme des bois :** Adrien Zeller  
Un allié précieux s'en est allé .....p 5

**Technique :**  
Les T.T.C.R. de saules  
Entre agriculture et forêt..... p 6-7

**Autour de Nous :**  
Les biens vacants et sans maître  
Nouvelles dispositions .....p 8

**Parole à Marie-Alix de Sars**  
Le retour en force du Fogefor .....p 9

**Arbre au vert :**  
Franchissement des cours d'eau  
Pas question de badiner ! .....p 10

**Au coin du bois :**  
Rencontrons-nous en 57 et 55  
La desserte forestière .....p 11

**De feuilles en aiguilles :**  
Nos brèves .....p 12

**Encart :**  
Décès de Claude Peltureau-Villeneuve  
et Jean-Marie Georgeot



# Actualités

## Règlementation des boisements, des nouveautés qu'il faut connaître. L'exemple des Vosges

*La réglementation des boisements, mise en place dans les années 1960, fait peau neuve ! Le texte qui avait pour objectif de limiter l'extension des surfaces "repiquées", le plus souvent en épicéa, sur les terres abandonnées par l'agriculture, a beaucoup évolué depuis 2001. Les Vosges figurent parmi les départements pilotes pour la mise en place des nouvelles règles.*

*Comment s'est organisé le Conseil Général pour répondre à cette nouvelle responsabilité ?*

Le Conseil Général a recruté un technicien chargé de suivre ce dossier et a voté une délibération de cadrage, qui précise "les règles du jeu" en matière de réglementation de boisement. Un nouveau formulaire de déclaration de boisement ou reboisement a également été élaboré (disponible sur le site du Conseil Général [www.vosges.fr](http://www.vosges.fr)).

*Qui est concerné par la réglementation de boisement ?*

Ce sont les propriétaires qui souhaitent boiser une parcelle agricole dans les communes où une réglementation de boisement a été adoptée. Dans certaines circonstances, le reboisement de terrain préalablement en nature de bois peut aussi être interdit ou soumis à déclaration. C'est par exemple le cas de bois de moins de 10 ha isolés au milieu de plaines, voire de zones boisées en périphérie de massif, et qui posent des problèmes en matière d'urbanisme ou de paysage. Il est donc essentiel de se renseigner avant d'entreprendre un reboisement dans ces secteurs. En revanche, les plantations d'arbres fruitiers et les parcs attenants aux habitations ne sont pas visés. Les arbres de Noël sont, quant à eux, soumis à une déclaration spécifique.

*Quelles sont les communes déjà réglementées dans les Vosges ?*

Actuellement, 471 communes sur 515 sont pourvues d'une réglementation de boisement.

*Quels sont les différents types de zonage et leurs contraintes ?*

Le territoire d'une commune peut comprendre trois zones : les zones libres où tout boisement est autorisé, les zones interdites où tout boisement ou reboisement est interdit et les zones dites réglementées où certaines restrictions peuvent être édictées, comme par exemple, des distances de retrait vis-à-vis des fonds voisins, ou encore une limitation des essences utilisables. Le boisement des zones réglementées est subordonné à une déclaration préalable.

*Qui décide des zonages où l'on peut interdire ou réglementer le reboisement dans une commune ?*

C'est la commission communale d'aménagement foncier qui établit les différents zonages. Des représentants des mondes agricole et forestier font partie de cette commission pour faire valoir les intérêts de leurs professions.

*Quels sont les risques en cas de non respect des zones classées ?*

Des sanctions pénales sont prévues par les textes. Si un boisement est réalisé sans déclaration préalable et qu'il s'avère gênant, le propriétaire sera dans l'obligation de le détruire. Cependant, le Conseil Général développe une politique d'information pour éviter que des plantations ne soient effectuées sans déclaration, par ignorance des nouvelles dispositions.

Cyril Vitu - CRPF



Photo : Grégory Cardot - CG 88

Monsieur Florentin, vice-président du Conseil Général des Vosges, délégué à l'agriculture et aux équipements communaux, nous éclaire sur l'organisation vosgienne.

*Quelles sont les principales nouveautés à connaître ?*

De manière schématique, avant 2001, la réglementation des boisements permettait d'interdire ou de réglementer le boisement sur certaines zones d'un territoire communal, pour des motivations essentiellement agricoles. A l'époque, c'était la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt qui avait la responsabilité de ce dossier. Depuis le début des années 2000, plusieurs changements essentiels ont été opérés.

Tout d'abord, les motifs permettant la mise en place d'une réglementation de boisement ont été élargis : en plus de la préservation des terres agricoles, peuvent être pris en compte le bien-être des populations et le maintien de zones écologiques ou paysagères remarquables.

Parallèlement, les textes permettent désormais, sous certaines conditions, de réglementer, voire d'interdire, le reboisement de parcelles précédemment boisées.

Enfin, la responsabilité de l'application de la réglementation est passée de l'Etat aux Conseils Généraux.

**En Lorraine et en Alsace, la réglementation des boisements concerne principalement les zones à forte couverture boisée.**

**C'est donc à proximité du massif vosgien et dans le département des Vosges que les propriétaires doivent être les plus vigilants.**

**Il convient de se renseigner auprès de la mairie du lieu du projet de plantation pour connaître les éventuelles interdictions ou restrictions.**

**Dans les Vosges, les services du Conseil Général (M. Grégory Cardot**

**☎ 03 29 29 89 87**

**mail : [gcardot@cg88.fr](mailto:gcardot@cg88.fr)**

**peuvent donner tous les renseignements utiles.**

# L'amélioration foncière, plus que jamais à l'ordre du jour !

*A l'heure où tous les débats de politique forestière sont polarisés sur le problème d'augmentation de la récolte, de rentabilité face à un marché du bois mondialisé, comment ne pas évoquer le problème du morcellement ?*

Avec ses 3,1 ha de surface moyenne et pas forcément d'un seul tenant (40 % de la Forêt Privée en unités < 4 ha !), la France a un handicap évident par rapport aux autres pays européens ; reste à trouver des solutions d'amélioration juridiquement d'aplomb, pas chères, acceptées : faut-il pousser le remembrement ? La gestion collective ? La priorité d'achat par les voisins directs ? Faut-il mettre en place des mesures plus coercitives ?

L'équation est difficile et le "jus de crâne coule à flots" ; à ce jour, les débats tournent autour de méthodes que les lorrains et les alsaciens expérimentent depuis bientôt 8 ans, avec un succès constant et qui se résument ainsi :

"Propriétaires de micro-parcelles, essayez d'acheter les parcelles voisines pour vous agrandir, auquel cas les frais de mutations seront en grande partie pris en charge, ou bien vendez !". C'est ainsi que dans nos deux régions, 1000 ha par an "s'améliorent" par l'augmentation de la taille de l'unité de gestion, avec l'aide des Conseils Généraux et du Conseil Régional d'Alsace. Pas si mal !

En 8 ans d'actions continues sur 5 des 6 départements d'Alsace et de Lorraine, on constate :

## Une demande constante de la part des propriétaires

En effet, depuis 7-8 ans, 2790 ha de parcelles éligibles aux programmes ont été primés (parcelles de 15 à 20 ares de moyenne) pour 2085 bénéficiaires, ce qui, avec les parcelles déjà possédées et les parcelles achetées non primées, représente 7.730 ha d'unités de gestion constituées.

22 plans simples de gestion ont été ainsi créés et environ 45 propriétés ont dépassé les 10 ha.

Certaines opérations ont pu être menées à l'échelle communale : Saint Quirin (Moselle), Mognéville (Meuse).

**La venue de nouveaux sylviculteurs** très impliqués dans leurs forêts, dans les organismes professionnels, dans les différentes manifestations.

Ainsi, à la journée de la Forêt Privée de Saint-Jean d'Ormont, sur 560 propriétaires présents, 174 propriétaires avaient bénéficié d'une aide au regroupement du foncier forestier.

Cette réussite nécessite une très forte animation auprès des propriétaires, l'information des élus ; elle passe par la mise en place d'indicateurs de résultats sur l'évolution des surfaces en garantie de gestion durable et surtout sur l'impact économique de ces regroupements, par les coupes et les travaux générés.

Elle passe également par l'approche des coûts : entre 260 à 650 €/ha d'unités de gestion constituées (à comparer aux coûts des remembrements agricoles, voire aux remembrements forestiers).

Mais 1000 ha/an restructurés, n'est-ce pas une goutte d'eau par rapport aux besoins ? Si ces mesures continuent à être appuyées comme actuellement par les collectivités locales, si des textes nationaux viennent les conforter, alors tout cela ne ressemblera en rien au "Tonneau des Danaïdes".

## Petite revue des dispositifs actuels

**En Moselle** : programme en re-discussion après une interruption en 2008.

**Dans les Vosges** : la Chambre d'Agriculture et le CRPF sont à nouveau chargés d'instruire les dossiers pour le Conseil Général (cf. encadré ci-dessous)

**En Meuse** : le programme devrait être amendé début 2010 et les modalités d'éligibilité d'un dossier postérieur au 31 décembre 2009 ne sont pas encore connues.

**En Meurthe et Moselle**, où jusqu'à présent aucun dispositif de ce type n'a pu voir le jour, des contacts positifs sont actuellement en cours avec les élus et les services concernés.

**En Alsace** : le système continue et des négociations sont en cours entre responsables professionnels et collectivités territoriales pour l'élaboration d'un nouveau programme triennal.

Philippe Laden, Cédric Belliot - CRPF

### Dans les Vosges : les aides au regroupement foncier forestier et à la diversification confirmées pour les propriétaires forestiers.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux propriétaires forestiers privés, le Conseil Général des Vosges reconduit les aides à l'amélioration foncière et à la diversification pour 2010. Suite à une consultation, l'instruction des dossiers est confiée au CRPF Lorraine-Alsace et à la Chambre d'Agriculture des Vosges. Les instructions des demandes redémarreront dès mi octobre. Les dossiers déposés depuis le début de l'année 2009 seront donc examinés dans les semaines à venir.

Depuis 2001, le partenariat Conseil Général des Vosges/CRPF Lorraine-Alsace/Chambre d'Agriculture/Groupe For'Est a permis d'instaurer une réelle dynamique en faveur de la réduction du morcellement en Forêt Privée.

Depuis le début de l'opération, ce sont 4044 parcelles représentant 942 ha qui ont bénéficié de la prime à l'amélioration foncière. Point important : la surface moyenne primée sur 4 ans (2001 à 2005) est de plus de 2 ha par propriétaire (souvent en plusieurs dossiers), permettant ainsi d'atteindre des seuils où la gestion forestière devient possible, en général plus de 4 ha. Parallèlement, 262 ha ont été reboisés grâce à la prime à la diversification forestière.

L'opération d'amélioration foncière a fait école dans de nombreux départements et au plan national, l'amélioration du foncier forestier est considérée comme l'un des outils incontournables qui permettront de répondre au défi de la mobilisation prévue par le Grenelle de l'environnement.

Les propriétaires qui souhaitent des informations sur les conditions techniques et financières des aides peuvent se rapprocher du CRPF et de la Chambre d'Agriculture.

### En Moselle : l'heure du bilan

Le dispositif a fonctionné de 2001 à 2007 et il est pour l'instant en re-négociations.

Environ 1.700 parcelles ont été "primées" pour une surface totale de l'ordre de 300 ha, soit une surface moyenne de seulement 18 ares. 149 personnes ont bénéficié du dispositif.

Ces mutations ont permis l'agrandissement des unités de gestion et la propriété moyenne est passée de 1 à 3,4 ha. On compte également la création de 8 plans simples de gestion au-dessus de 25 ha.





# Economie

## Cours des bois : pas si pire !

*Après la bonne santé des cours en 2007, le marché s'était retourné à partir du printemps 2008, crise oblige, dans tous les secteurs de l'économie du bois : construction, pâte à papier, emballage, ameublement...*

*Les premiers indicateurs pour les prix de campagne 2009-2010, étaient donc très attendus. Ils laissent paraître un affermissement des cours dans certains domaines.*

"Ça se maintient !" ou "C'est pas si pire !". Derrière ces commentaires sobres (et grammaticalement peu orthodoxes), entendus lors des premières ventes, se cache un certain soulagement : la dégringolade générale semble stoppée.

Tout n'est pas réglé, loin de là, mais quelques signaux positifs permettent à la filière de reprendre (un peu) confiance. Plus précisément, le secteur résineux "refait surface", mais de grosses inquiétudes persistent dans le secteur feuillu. Il faut néanmoins répéter que certes, les cours des bois sont importants, mais qu'avant tout, la croissance du patrimoine forestier passe par des coupes régulières.

Voici quelques précisions :

**Sapin-épicéa** : le cours des sciages reste médiocre et les industriels n'envisagent pas de bonnes nouvelles avant 6 mois. Cependant pour les forestiers, la demande existe réellement et les cours des bois sont même tournés à la hausse. Ceci est moins dû à la reprise de la construction qu'à la raréfaction de l'offre de bois proposée : depuis un an, on a assisté à la fermeture de grands sites industriels en Europe du Nord, et les scieries françaises ont consommé leurs stocks. Prix moyen pour des bois de 1 m<sup>3</sup> : environ 40 €/m<sup>3</sup> sur pied et sur écorce ; Prix moyen pour des billons : environ 30 €/m<sup>3</sup> sur pied.

**Feuillus** : le secteur des grumes feuillues reste très problématique et certaines scieries sont fragilisées. Bon nombre de lots mis sur le marché dans les ventes publiques n'ont pas trouvé preneur, mais ne tirons pas de conclusion hâtive : beaucoup de ces lots étaient déjà des invendus des années passées, et le mode de mise en marché fait débat entre acheteurs et vendeurs ! Globalement, les cours et les débouchés sont médiocres, mais là encore, avec la raréfaction de l'offre, de bonnes surprises se présentent régulièrement.

- **Chêne** : le merrain, produit de pointe pour cette essence, marque le pas, et la demande en parquet connaît une baisse de 30 %. Le nécessaire rééquilibrage des stocks a lieu, ce qui explique la baisse des cours. Prix moyen pour des bois jusqu'à 2 m<sup>3</sup> : de 40 à 80 €/m<sup>3</sup> sur pied et jusqu'à 150 € pour les gros bois de qualité.



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

- **Hêtre** : les débouchés en bois de qualité restent confidentiels, les bois de calage peuvent trouver preneurs. Prix moyen : de 35 à 45 €/m<sup>3</sup> sur pied.
- **Feuillus précieux** : la demande est trop peu significative pour en tirer des leçons. On observe une certaine demande en frêne.

**Bois de trituration** : Après une période très difficile en milieu d'année, le cours de la pâte à papier s'est stabilisé et une certaine confiance s'est installée, même si le cours du papier en lui-même reste faible.

En ce qui concerne les panneaux, l'ambiance est très différente selon les groupes et les types de produits fabriqués ; certaines usines diminuent notablement leur approvisionnement en "bois d'arbres" au profit de bois recyclés.

Globalement, des possibilités existent pour les propriétaires, même si les débouchés en trituration résineuse ne sont pas illimités.

Prix sur pied : autour de 4-5 € le stère résineux blanc, autour de 7-10 € la tonne feuillue sur pied.

A ce tableau général, il faut ajouter qu'il n'est nul besoin d'être très observateur pour constater que le bois de chauffage en bûches est beaucoup plus demandé que ces dernières années. Plus discrètement, la plaquette forestière se conforte progressivement ... dans l'attente de grands débouchés dont nous parlerons dans un prochain numéro.

Philippe Laden - CRPF  
Didier Daclin - Administrateur CRPF



# Homme des bois

## Au Conseil Régional d'Alsace, un allié précieux s'en est allé...

*L'émotion est intense après la disparition du Président Zeller, suite à un infarctus le 22 août 2009.*

Âgé de 69 ans, originaire d'Otterswiller près de Saverne, il fut jusqu'en 1973, administrateur à la Commission des communautés européennes (Direction agriculture et régions) et consultant à la FAO. Il sera maire de Saverne 24 années durant, de 1977 à 2001, et Président du Conseil Régional d'Alsace à partir de 1996.

Ceci n'est qu'un résumé des nombreuses fonctions qu'il a assumées pendant 36 années de vie politique engagée.

Ingénieur agronome et maire d'une importante commune forestière, Adrien Zeller était très sensible aux questions forestières. Il amplifia fortement les actions du Conseil Régional d'Alsace en faveur de la forêt privée alsacienne.

Les groupements de développement forestier (Bois et Forêts, Forêts-Services 68) ont ainsi bénéficié de crédits importants pour soutenir des actions de vulgarisation et acquérir des connaissances fines sur la petite forêt privée alsacienne.

Le CRPF a pu mener à bien la couverture complète de la région par des catalogues de stations forestières et des guides pour le choix des essences, en partenariat avec l'ONF. Cette réalisation représente d'ailleurs une première nationale.

Le Président Zeller a lancé personnellement le système d'aide à l'amélioration foncière en forêt privée alsacienne. Lors de la visite, en 1997, d'une délégation de la forêt privée conduite par M. François de Pourtalès, à l'exposé de la situation de la forêt privée et de son morcellement, Adrien Zeller avait réagi fortement. Il nous dit que nous devons agir rapidement et énergiquement face à ce problème, véritable frein à la mise en valeur de massifs forestiers entiers. A défaut d'agir, disait-il, les indivisions de deuxième, troisième génération rendraient le problème insoluble dans quelques dizaines d'années.

Dès 1998, les groupements purent recruter deux animateurs fonciers et mettre en place la prime à l'agrandissement. L'action foncière revêtait pour lui une grande importance vis-à-vis de l'amélioration de la gestion en forêt privée.

Par la suite, le Président Zeller s'est tenu constamment informé des actions de développement de la Forêt Privée grâce à des contacts informels, mais nombreux.



Photo : Conseil Régional Alsace

Adrien Zeller a aussi fortement contribué à la mise en place et au financement de Fibois Alsace, l'interprofession Forêt-Filière-Bois. Il a pu ainsi impulser des actions en faveur du bois énergie, du développement du chauffage au bois, du soutien des entreprises de la filière, du bois dans la construction. Son action a été déterminante pour la mise en place rapide des aides aux forêts dévastées par la tempête de 1999.

Adrien Zeller était un travailleur infatigable, s'intéressant à tous et à tout. Il était profondément humain et attaché à l'intérêt général.

La forêt privée d'Alsace et la filière Bois-Forêt, perdent un allié précieux et un défenseur énergique, et souhaitent la poursuite de son œuvre.

*Les organismes de la forêt privée, leurs responsables, leur personnel présentent à Madame Zeller et à ses enfants, leurs très sincères condoléances.*

Jean Braud  
Ancien technicien du CRPF pour le Bas-Rhin



## Les T.T.C.R. de saules : e

*Le marché de l'énergie est en constante évolution. Il paraît aujourd'hui indispensable de trouver de nouvelles ressources, autres que les énergies fossiles. A ce titre, les cultures agricoles énergétiques telles que les taillis à très courte rotation (T.T.C.R.) semblent représenter une alternative intéressante et prometteuse, comme complément à la filière bois énergie en forêt.*

### L'énergie verte est attendue !

Le développement de la filière bois énergie, et notamment du bois déchiqueté, réapparaît dans un contexte où le souci de produire de "l'énergie verte" est au centre des préoccupations.

### Le contexte national

Les objectifs nationaux sont ambitieux. La France doit passer, d'ici 2020, de 9 à 23 % la part d'énergie renouvelable dans sa consommation énergétique globale. 1/3 des 14 % gagnés devra provenir du bois énergie ! Face à ce défi, la filière bois énergie en forêt devra se développer, mais la production de bois en milieu agricole doit, dès à présent, se mettre en place, afin d'apporter un soutien non négligeable à la plaquette issue de nos forêts.

### Le contexte régional

Au niveau régional, une usine de cogénération (production d'électricité et de chaleur à partir de biomasse) va être implantée à Laneuville devant Nancy (54), suite à l'appel d'offre de la Commission de Régulation des Energies (C.R.E.). 15.80 Mw électriques et thermiques nécessiteront un apport de 160.000 tonnes de biomasse, dont 10.000 tonnes de plaquettes issues des T.T.C.R. de saule et 80.000 tonnes de plaquettes forestières.



TTCR d'un an et demi à 4 mètres de hauteur

### La Chambre d'Agriculture des Vosges expérimente

C'est dans le cadre d'un PER (Pôle d'Excellence Rural) intitulé "Plate-forme d'expérimentation et valorisation des co-produits forestiers", que la Chambre d'Agriculture des Vosges a proposé la mise en place de parcelles expérimentales de TTCR de saule dans le Pays d'Epinal. 20 hectares ont été implantés en avril 2008 sur six parcelles différentes représentant quatre secteurs du département.

Cette diversité de terrains permettra d'obtenir une "banque de données" sur l'adaptation et les capacités de production des saules face aux différentes stations vosgiennes (climat, pédologie...).

### Itinéraire de culture

La technique de culture de saules en TTCR est aujourd'hui bien maîtrisée. La Suède, l'Allemagne, ou encore l'Angleterre, ont développé cette culture et ont établi avec précision un processus cultural optimisé. Avec cette expérimentation, les Vosges deviennent un département pilote dans l'étude des TTCR dans l'est de la France.

### Choix de la parcelle



Exemple d'une parcelle humide pouvant recevoir un TTCR de saule

Cette première étape est essentielle au bon déroulement de la culture. Le saule apprécie les sols humides et profonds. Cependant, les opérations culturales étant mécanisées (plantation, entretien et récolte), le sol doit être porteur ; Les terrains trop humides à tendance marécageuse sont donc exclus.

### Préparation du sol

La préparation du sol est une phase indispensable à la reprise des boutures. Elle se résume en trois étapes :

- ✓ un labour de 20 cm de profondeur,
- ✓ un désherbage de la totalité de la surface, primordial afin d'éliminer la concurrence herbacée néfaste à la bonne reprise des boutures,
- ✓ un hersage du sol, afin d'obtenir une structure plus fine et de faciliter la plantation.

### Plantation

Les boutures sont issues de vos forêts. Elles sont stockées au froid, afin de garantir leur viabilité. Une fois sur la parcelle, la plante est coupée à 20 cm, plantés en double-rang, avec une densité de 15.000 boutures/ha.



Planteuse 4 rangs d'o

### Entretien

La lutte contre la concurrence herbacée pendant les saisons de végétation est une nécessité pour la production de biomasse des 20 années de vie. Il est primordial de suivre l'une de ces deux techniques :

- un désherbage chimique par pulvérisation, immédiatement après la plantation,
- plusieurs désherbages mécaniques pendant la première saison de végétation.

Ces deux techniques donnent deux résultats différents qui seront détaillés ci-après.

### Production

Elle varie de 6 à 12 tonnes de matière sèche par an en fonction de la capacité de la parcelle. Lors de la plantation, des intempéries (sécheresses, gelées) suédois (pays précurseur de la culture) peuvent réduire la fourchette basse de cette estimation à 6-7 TMS/ha/an. Notre climat tempéré permet de végétation plus longues, et nous pouvons positionner les rendements vers 8-10 TMS/ha/an sur une station agricole.

### Récolte

Deux systèmes de récolte existent :

- La récolte à l'ensileuse : les saules sont coupés d'une "ensileuse" munie d'une lame à l'arrière.
- La récolte en tige entière : les saules sont coupés à la base et broyées en bord de parcelle.

La récolte s'effectue tous les 3 ans. Les saules n'atteignent 7 cm de diamètre. Cette technique permet des capacités de la récolteuse. La longueur des saules est de 6 à 7 mètres.

## Les : entre agriculture et forêt

issues de variétés de saules suédois. Au froid, afin de retarder leur débourrement. Celle, la planteuse débite des tronçons de double-rang, espacés de 1.5 mètres à une boutures/ha.



Photo : C.A. 88  
Planteuse 4 rangs d'origine danoise

Concurrence herbacée lors des 2 premières années est une nécessité qui conditionne la réussite de la culture des 20 années suivantes. Il est donc recommandé d'utiliser l'une de ces deux techniques :

1. Traitement chimique par anti-germinatif immédiat après la plantation.  
2. Traitement mécanique par binage durant la première année de végétation.

Les résultats donnent des résultats de croissance détaillés ci-après.

On obtient 20 tonnes de matière sèche par hectare et on augmente la capacité des sols, de la reprise de la culture (sécheresse)... Les rendements (en matière sèche) se situent dans la fourchette de cette estimation, avec une moyenne de 15 tonnes. Notre climat tempéré, offrant des périodes de croissance longues, et nos sols plus riches doivent permettre de meilleurs rendements vosgiens aux alentours de ceux obtenus sur une station adaptée.

La récolte existant :

1. Récolte à l'ensileuse : les saules sont récoltés à l'aide d'une ensileuse munie d'une tête de coupe renforcée.  
2. Récolte à la débiteuse : les tiges sont coupées à leur longueur et laissées en bord de parcelle.

Il faut tous les 3 ans avant que les brins atteignent le diamètre. Cet impératif est dû aux limites de la débiteuse. La hauteur du taillis à cet âge

La récolte se déroule en hiver, pour trois raisons principales :

- ✓ les feuilles sont tombées, ce qui permet un retour de la matière minérale au sol. Dans le cas d'une récolte en feuille, une partie importante de la matière minérale (jusqu'à 50 %) est prélevée avec la biomasse, ce qui amplifie le phénomène d'appauvrissement du sol.
- ✓ Les feuilles ne présentent que très peu d'intérêt pour la combustion. Elles peuvent même, à l'inverse, perturber le fonctionnement des chaufferies.
- ✓ Notre région a la particularité de connaître des hivers habituellement froids, accompagnés de fortes gelées. Ce phénomène climatique permet de rendre les sols plus porteurs et donc plus facilement mécanisables.

Avec une récolte à l'ensileuse, les brins sont directement broyés et transformés en plaquettes, ce qui présente l'avantage de regrouper les opérations. Suivant sa destination, le produit devra être stocké pour diminuer son taux d'humidité, estimé à 50 % lors de la récolte.



Photo : AFOCEL  
Récolte à l'ensileuse

### Les premiers résultats

Les premiers chiffres obtenus sont gages d'un avenir prometteur pour cette culture qui vient seulement de faire son apparition dans le paysage vosgien. Il faut néanmoins rester prudent et attendre les résultats de la première récolte, prévue en hiver 2010, avant d'affirmer la bonne adaptation de cette culture à nos climats lorrains.

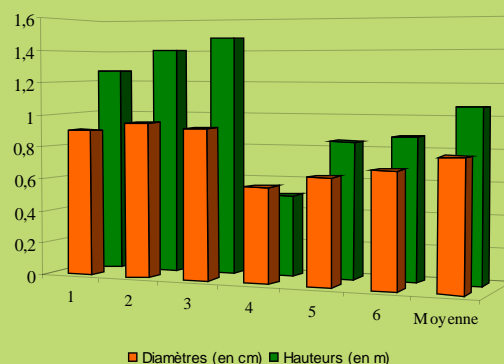
### La reprise

Nombre de boutures implantées	13.400/ha
Nombre de boutures reprises	12.600/ha
Taux de reprise	94 %
Nombre de brins/bouture	2

Ces résultats nous montrent que le taux de reprise, toutes variétés confondues, est très élevé. La perte est de seulement 6 %, ce qui représente environ 800 boutures n'ayant pas repris par hectare. L'entreprise qui a effectué la plantation avait garanti une reprise de 80 %, chiffre largement atteint pour cette expérimentation. Il faut noter que les conditions climatiques lors de la période de reprise (mai 2008) ont été très favorables, avec une bonne pluviométrie, similaire à la moyenne des 10 années précédentes.

### La croissance

Données dendrométriques, toutes variétés confondues, en fonction des parcelles



Ce graphique fait apparaître les variations de hauteurs et de diamètres en fonction de la concurrence herbacée sur les parcelles. En effet, les trois premières parcelles ont été traitées chimiquement et n'ont pas subi de concurrence durant les trois premiers mois de croissance. La suivante n'a pas été désherbée et les deux dernières ont connu une faible concurrence (désherbage mécanique). Sur les meilleures parcelles, la hauteur moyenne des tiges est de 1,4 mètres. Les tiges les plus performantes atteignent 2,5 à 3 mètres de hauteur après la première saison de végétation !

### En résumé

Les variétés suédoises semblent bien s'adapter aux conditions pédoclimatiques vosgiennes et les hauteurs obtenues à l'issue de cette première année de croissance sont satisfaisantes. L'enseignement principal de cette année d'expérimentation aura été l'importance du désherbage pour une bonne implantation de la culture. Cette année de mise en place conditionne la pérennité de la culture pour les 20 années suivantes ; c'est donc une phase primordiale, à ne pas rater !

Flavien Di Cintio  
Technicien forestier, chargé d'études TTCR  
Chambre d'Agriculture des Vosges  
☎ 03.29.29.23.42



# Autour de nous

## Les biens vacants et sans maître

*Quel technicien n'a pas été confronté à LA parcelle dont on ne trouve plus le propriétaire, rendant ainsi compliqué le nettoyage d'une zone sinistrée par la tempête, la création d'une route forestière, ou l'amélioration foncière ? Un article de loi tout neuf est venu simplifier l'affaire...*

Jusqu'à un passé récent, seul le service des Domaines pouvait mettre en vente ces biens dits "vacants et sans maître". Mais en général, il ne le faisait pas en raison d'une procédure longue et coûteuse. Et il avait de toute façon l'obligation d'une mise aux enchères publiques, ce qui rendait souvent aléatoire l'acquisition de la parcelle par un propriétaire voisin, rarement informé.

Mais depuis le 13 août 2004, les choses ont changé grâce à l'article 147 de la loi n° 2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales.

Le principe : "Les biens qui n'ont pas de maître appartiennent aux communes sur le territoire de laquelle ils sont situés. Toutefois si la commune renonce à exercer ce droit, ils deviennent propriété de l'Etat".

### Les biens concernés

Il s'agit de biens immobiliers dont les propriétaires sont inconnus ou décédés depuis plus de trente ans sans héritiers, ou laissant des héritiers n'ayant pas accepté la succession.

La marche à suivre :

Le maire doit s'assurer que les contributions foncières n'ont pas été réglées depuis trois ans, après consultation de la commission communale des impôts directs ;

Dans les cas qui nous concernent le plus fréquemment, il s'agit de petites parcelles forestières dont les taxes foncières ne sont pas recouvrées.

Le maire prend un arrêté déclarant que le bien est présumé "vacant et sans maître".

- Cet arrêté doit faire l'objet d'un affichage en mairie pendant six mois et d'une publication dans la presse locale.
- Il doit être envoyé au représentant de l'Etat dans le département (préfecture ou sous-préfecture).
- Il doit également être envoyé à la dernière adresse connue du propriétaire.



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

Au bout de six mois, si personne ne s'est manifesté, le maire convoque le conseil municipal qui décide d'acquérir le bien et prend alors un arrêté.

La commune est propriétaire du bien.

La commune a six mois pour prendre cet arrêté (c'est-à-dire un an : 6 + 6 après le premier), sinon c'est l'Etat qui devient propriétaire.

Si après cette appropriation, quelqu'un se présente et peut justifier d'un titre de propriété :

1. Le bien est resté en l'état et cette personne récupère son bien.
2. La commune a vendu le bien et cette personne ne peut plus rien faire et ne sera pas indemnisée.
3. La commune a réalisé des travaux ou des constructions sur le terrain et cette personne ne peut plus rien faire et ne sera pas indemnisée.

Dans le cas qui nous concerne le plus fréquemment, il s'agit de petites parcelles forestières, parfois de valeur, puisque théoriquement non exploitées depuis longtemps.

Encourager les maires à se les approprier puis à les revendre à un propriétaire voisin, c'est améliorer le foncier, et assurer ainsi un revenu à la commune avec la garantie que l'on ne puisse lui reprendre le bien.

Jean-Pierre Corvisier - CRPF





## Le "retour en force" du Fogefor

"Non, vous n'aurez personne, inutile d'essayer !".  
Lorsqu'en 2003, je manifeste mon intention de remettre sur pied un FOGEFOR (FORMATION à la GÉSTION FORESTIÈRE), tous, ou presque, se donnent la main pour me décourager.  
Moi je suis bien convaincue du contraire, et mon enthousiasme ne vacille pas d'un cil !

Avec la commission ICF (Information, Communication, Formation) du CRPF, nous nous mettons au travail et élaborons le canevas d'un cycle de réunions en 11 étapes, qui balayent les "grands fondamentaux" de la gestion forestière. Nous inscrivons aussi dans les 11 cases, les premiers noms de formateurs pédagogues, familiers des différents sujets : des intervenants en provenance d'horizons variés !

Alors, seulement nous cherchons les futurs participants. Articles dans la presse régionale, dans Floréal, programmes glissés dans les courriers des organismes forestiers. Bouche à oreille, parrainages de proches, ... L'information circule. Les engagements commencent à arriver.

Le 3 avril 2004 se tient la 1<sup>ère</sup> réunion du 1<sup>er</sup> cycle Fogefor de Lorraine. 52 participants ! Qui dit mieux ?

Depuis sa réactivation il y a 5 ans, le Fogefor n'a pas démérité. Et même, il n'a fait que progresser dans nos deux régions ! Actuellement se déroule en Lorraine le 3<sup>ème</sup> cycle de base, les 2 premiers ayant chacun été suivis d'un cycle de perfectionnement. En Alsace, débute en octobre le 3<sup>ème</sup> cycle d'initiation, et l'on recense aussi 1 cycle de perfectionnement et 1 cycle de professionnalisation.

Manifestement, les propriétaires ressentent l'intérêt de se former pour pouvoir suivre ou assurer eux-mêmes la gestion de leurs propriétés. Et ils apprécient de le faire



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

en groupe, de se retrouver régulièrement pour apprendre, questionner, réfléchir en partageant leurs "vécus forestiers" respectifs. Preuve en est que, lorsque le cycle s'achève, ils ont du mal à se quitter et s'imaginent sans peine comme d'éternels étudiants !

Voilà pourquoi les réunions sont toujours si conviviales ! Bâties sur des exposés en salle le matin et des visites de terrain l'après-midi, animées par des forestiers de métier tels que les techniciens ou ingénieurs du C.R.P.F. Lorraine-Alsace, les experts ou techniciens indépendants, les personnels de coopératives, elles permettent aux stagiaires d'entrer de "plain pied" dans l'univers de la forêt.

Forts de ces contacts enrichissants, les propriétaires "fogeforistes" se sentent ensuite plus à l'aise pour s'engager dans la voie de la gestion de leurs bois, de la rédaction de leur P.S.G. ou du suivi de leurs coupes et travaux, ou pour intégrer les organisations professionnelles.

Plus j'avance dans cette formidable aventure qu'est la formation des propriétaires forestiers privés, plus elle me passionne, et plus je la souhaite encore longue et toujours aussi dense !

Je remercie chaleureusement tous ceux qui m'accompagnent quotidiennement et m'insufflent l'Élan. Et les propriétaires sont indubitablement les premiers !

Marie-Alix de Sars  
Présidente du Fogefor Lorraine-Alsace

**FOGEFOR : FO**rmation à la **GE**stion **FOR**estière. FOGEFOR s'adresse à **tous** les propriétaires forestiers, quels que soient leur niveau de compétence et leur expérience. Son objectif principal est d'offrir aux propriétaires l'accès aux principaux domaines de la gestion des forêts : technique, économique, juridique et fiscal.

### Cycle de base

Formation de base composée de 8 à 12 séances réparties sur 8 à 14 mois.  
Programme équilibré (technique + juridique + économique) communiqué à l'avance avec les dates, lieux et noms des intervenants.

### Cycle d'initiation

Cette formation courte, de 2 à 4 séances, est destinée aux propriétaires "débutants" qui souhaitent découvrir les diverses "matières" utiles à la gestion des forêts, mais qui ne peuvent pas s'engager à suivre un cycle long.

### Cycle de perfectionnement

Formation courte pour public averti, de 3 à 6 séances réparties sur plusieurs mois.  
Les sujets déjà abordés lors du cycle de base ou d'initiation sont approfondis, ou d'autres thèmes examinés, à la demande des stagiaires.

### Cycle de professionnalisation

Il s'agit d'un cycle court de 2 à 4 séances, consécutives ou périodiques. Il répond aux besoins de formation existants sur un thème demandé, nécessaire et actuel.



# Arbre au vert

## On ne badine pas avec les cours d'eau !

*Le compte rendu d'activités du CRPF pour l'année 2008 citait quelques précautions à respecter pour le franchissement des cours d'eau. En accord avec la DIREN Lorraine\*, les Directions Départementales de l'Agriculture et de l'Équipement de Lorraine et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, il nous a paru utile de vous apporter des données complémentaires relatives aux conséquences des travaux forestiers sur les cours d'eau et les milieux humides.*



### Mais au fait, qu'entend-on par cours d'eau ?

Une circulaire du Ministère de l'Écologie de 2005 donne la définition suivante :

- "la qualification de cours d'eau repose essentiellement sur 2 critères :
- la présence et la permanence d'un lit naturel à l'origine, distinguant ainsi un cours d'eau d'un canal ou d'un fossé creusé par la main de l'homme, mais incluant dans la définition un cours d'eau naturel à l'origine, et rendu artificiel...
  - la présence d'un débit suffisant une majeure partie de l'année "

Il est cependant communément admis que les indications figurant sur une carte IGN suffisent à identifier et définir un cours d'eau (trait bleu plein et en pointillé).

### Préparer son chantier d'exploitation, c'est gagner en efficacité et en qualité !

Un chantier forestier ne s'improvise pas. Préparer les accès, identifier les milieux particuliers, prévoir les passages difficiles ou délicats, demander et obtenir les autorisations nécessaires, sont autant d'éléments que doit intégrer le donneur d'ordre à sa réflexion et à l'organisation de son chantier.

Les cours d'eau font intégralement partie de cette préparation. La loi sur l'eau du 3 janvier 1992, complétée par celle du 30 décembre 2006, a particulièrement renforcé la protection des milieux humides. Tous travaux nécessitant le franchissement d'un cours d'eau doivent être réfléchis.

Si le lit mineur du cours d'eau n'est pas affecté, une déclaration de travaux suffit. C'est le cas de la mise en place de dispositifs de franchissement temporaire.

En revanche, la construction d'un ouvrage permanent peut être soumise à autorisation ou à déclaration, selon des seuils définis par l'article R214-1 du code de l'environnement.

Bien entendu, le débardage et le stockage des bois dans le lit des ruisseaux sont strictement interdits et susceptibles de poursuites pénales.

En résumé, toute grosse infrastructure affectant de façon significative les cours d'eau nécessite une autorisation au titre de la loi sur l'eau. Cette demande doit le plus souvent être accompagnée d'un dossier évaluant les incidences du projet sur le cours d'eau et ses milieux associés. Dans tous les autres cas, une déclaration est suffisante.

La construction d'une route forestière est soumise aux mêmes obligations. Prévoir dans son devis du matériel adapté pour garantir une continuité écologique n'entraîne pas obligatoirement de surcoûts !

Pendant, attention aux délais d'instruction des dossiers, il faut compter entre 15 jours et 2 mois pour avoir une réponse de l'administration et pouvoir commencer les travaux.

### Mais qui est responsable en cas de problème ?

Vous l'aurez deviné, c'est bien entendu le propriétaire à qui l'on demandera des explications en cas de problème. Toutefois, dans le cas où la gestion (ou la coupe !) de sa forêt est déléguée, c'est le donneur d'ordre qui sera poursuivi.

Au regard du code de l'environnement, les peines maximales encourues par un contrevenant peuvent aller de l'amende (jusqu'à 150.000 Euros) à la prison (jusqu'à 2 ans).



### Les ripisylves

La ripisylve est l'ensemble de la végétation ligneuse le long d'un cours d'eau. Son maintien par une gestion adaptée contribue à stabiliser les berges, sert de zone refuge pour la faune et a une fonction épuratoire. En forêt, les ripisylves feuillues, composées la plupart du temps d'aulnes, de frênes, de saules ou d'arbustes, ont été souvent par le passé remplacées par des plantations d'épicéas, non adaptés aux cours d'eau. En cas de travaux importants envisagés sur une ripisylve (arrachage, coupe à blanc du cordon feuillu), le propriétaire prendra préalablement contact avec le service de la police de l'eau compétent. La destruction d'une ripisylve peut être passible d'une contravention. Veillez donc à maintenir un rideau de feuillus le long des cours d'eau lors de vos travaux.

Vous l'avez donc compris, on ne badine pas avec les cours d'eau ! N'hésitez pas à contacter votre conseiller forestier ou les spécialistes des milieux aquatiques, qui seront à même de vous proposer des solutions techniques adaptées pour accompagner vos projets, en respectant au mieux la particularité des cours d'eau et des milieux qui leur sont associés.

Stéphane ASAËL – CRPF Lorraine-Alsace  
Julie KUBIAK – Diren Lorraine

Diren Lorraine :  
19 avenue Foch - BP 60223 - 57005 Metz cedex 1  
☎ 03.87.39.99.99



# Au coin du bois

## La desserte forestière : mieux gérer sa forêt, valoriser son patrimoine

*Les pouvoirs publics souhaitent pousser à la mobilisation des bois dans les prochaines années et ils sont conscients que les infrastructures sont indispensables pour y parvenir. Pour cela, des taux de subvention exceptionnels sont accordés depuis peu de temps.*

- sécuriser le chargement des bois hors des voies publiques de circulation,
- augmenter fortement la valeur d'une propriété forestière (l'estimation du fonds forestier prend en compte la desserte),
- améliorer la surveillance (risques sanitaires...) et la rapidité d'intervention (accidents, incendie, ...).

Puis avant de nous rendre sur des chantiers voisins de routes forestières, les sociétés SCRE et Karcher, représentées par Messieurs Brua, Gérard et Karcher ont commenté la visite de leur carrière à Réding et partagé avec nous leur expérience d'entrepreneurs de travaux.

En effet, pour que les routes forestières remplissent pleinement leur vocation, quelques règles techniques sont bien sûr à respecter.



C'est le message principal que le CRPF a souhaité faire passer lors des 2 journées(\*) du programme "Rencontrons-nous" organisées le 26 septembre en Meuse et le 3 octobre en Moselle pour des propriétaires privés en panne d'infrastructure sur leurs forêts.

"Routes forestières : nécessités, enjeux et techniques" a réuni une vingtaine de participants en Moselle. Cette journée organisée par le CRPF (Cédric Belliot et Philippe Laden) a reçu l'appui des gestionnaires de forêts privées : la coopérative Forêts et Bois de l'Est, François Schouver, technicien indépendant et Aurélien Haaz pour le cabinet d'experts forestiers Arnaud Michaut.

La journée a débuté en salle en mairie d'Hérange, près de Sarrebourg, afin de préciser notamment les multiples avantages d'une route :

- débarder les bois de la forêt en toutes saisons en préservant mieux les chemins forestiers,
- réduire les coûts d'entretien et d'exploitation forestière (bûcheronnage, débardage, travaux d'entretien, plantation, ...),
- disposer de place pour trier, présenter les bois à la vente et par conséquent mieux les vendre,



Enfin, nous avons visité un dernier chantier où le franchissement d'un ruisseau était nécessaire. A cette occasion, Monsieur Eberhardt, de l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) a précisé les procédures à suivre pour respecter ces milieux particuliers.

Cédric BELLIOT - CRPF

*(\*) Pour ces 2 journées, nous nous sommes appuyés sur l'Infoma pour le message environnemental, sur les entreprises Karcher, Kuchly et SCRE en Moselle, et Chardot en Meuse pour leur expertise technique. Un grand merci à eux !*

## Nos prochaines journées "Rencontrons-nous"

Dates	Thèmes	Lieux	Organisation
13 novembre	Le robinier : atouts et avenir	Kirwiller (67)	Bois et Forêts 67
21 novembre	Vente de bois : comment valoriser au mieux les feuillus de qualité ?	Sundgau (68)	Forêts-Services 68



# De feuilles en aiguilles

## National

### Les 10 ans de PEFC

Ce label, qui garantit au consommateur que le bois qu'il achète est issu de forêts gérées durablement, fêtera ses 10 ans lors de son assemblée générale de novembre prochain à Paris. Ce système qui avait au départ un ancrage européen, s'est avéré être une réponse évidente aux problématiques générées par les forêts du monde entier. Aujourd'hui PEFC regroupe 35 pays membres, 220 millions d'hectares et près de 5000 entreprises. En France, ce sont 5 millions d'ha de forêts (30 % de la surface), 40.000 propriétaires, 1500 entreprises, 20 entités régionales et 450 administrateurs.

### Les 20 ans du Département de la Santé des Forêts

Depuis sa création, le DSF travaille en étroite relation avec les gestionnaires des forêts publiques et privées (Onf-Crpf). C'est un réseau de 220 correspondants-observateurs qui, lors de visites en forêts, effectuent des observations et des diagnostics sanitaires. En cas de crise sanitaire, le DSF préconise des techniques de gestion appropriées, et contribue ainsi à une gestion durable et raisonnée de la forêt en France.

Voici l'occasion de rappeler les coordonnées de nos correspondants observateurs :

- 54 Jean-François Freund ... 06 71 57 65 37
- 55 Jacques Laplanche..... 06 71 57 65 43
- 57 Gilbert Vallageas..... 06 71 57 65 40
- 88 Catherine Négrignat ..... 06 71 57 65 48
- 67 Maren Baumeister ..... 06 71 57 65 51
- 68 Thierry Bouchheid..... 06 72 93 78 02

## Lorraine

### Un nouveau président à Forestiers Privés de la Moselle

Lors du conseil d'administration du 15 septembre, Hubert de Chevigny a été élu président du syndicat de propriétaires sylviculteurs "Forestiers Privés de la Moselle". Il remplace Philippe Bernard-Michel qui avait donné sa démission lors de l'assemblée générale du 13 juin dernier, après 11 ans de présidence. Floréal ne manquera pas de vous présenter Hubert de Chevigny dans un prochain numéro.

## Meurthe-et-Moselle

### Il l'a bien mérité !

Jean-François Freund, technicien de l'antenne de Meurthe-et-Moselle du CRPF, vient d'être promu au grade de chevalier du Mérite Agricole.

### Le foyer de David s'est agrandi !

David Doyen, technicien indépendant, et Emmanuelle nous ont fait part du grand bonheur qui est entré dans leur foyer le 29 septembre 2009 et qui se prénomme Aloïs. Le bébé et la maman se portent à merveille.

## Rapprochement IDF-CRPF à Nancy

Julien Figuepron vient de rejoindre l'antenne du CRPF à Nancy. Ingénieur au CNPPF/IDF (Institut pour le Développement Forestier), il était auparavant basé dans les locaux du Laboratoire d'économie forestière à Nancy. Il travaille sur les relations entre la forêt et l'eau et sur les moyens de contractualiser ces services.



Photo : Jean-Michel Hénon - CRPF

## Un changement au service forestier

Jérôme Burban -avec lequel nous avons travaillé avec beaucoup de satisfaction pendant ces dernières années- a décidé de reprendre ses études. En septembre, il a quitté la DDEAF 54 et intégré la Formation des Ingénieurs Forestiers à Nancy. Il est remplacé par Nicolas Toquard, qui a suivi cette formation Fif et qui reprend les mêmes attributions (aides, psg, ...).

## Meuse

### Un nouveau Préfet

Eric Le Douaron vient d'être nommé Préfet de la Meuse. Il succède à Evence Richard qui a été nommé Préfet des Landes.

### Un nouveau technicien à la Ddaf

Maximilien Bon prend le poste de technicien forestier en charge des Acca.

## Alsace

### La scierie Klenk Holz sauvée !

Placée en redressement judiciaire fin mars, la scierie Klenk de Volgelsheim va pouvoir poursuivre son activité. Le Tribunal de grande instance de Colmar a approuvé le plan de reprise présenté par la scierie suisse Schilliger Holz. Plus d'une centaine d'emplois seraient sauvés.

### Les cigognes n'y voient que du bleu

Thierry Bouchheid, notre technicien forestier haut-rhinois, son épouse Fitta et la petite Elsa nous ont annoncé la naissance de Mathieu, le 18 Juillet dernier.


Marc Debus, technicien à Bois et Forêts 67, vient d'être papa pour la 3<sup>e</sup> fois... Après Sixtine et Anne-Lorraine, c'est un garçon prénommé Pierre-Louis.

*Nos félicitations aux heureux parents*

### Planter un arbre pour une forêt

*Il ne faut pas avoir à l'esprit de s'enrichir  
Il faut avoir la volonté de participer à la vie de la nature  
Il ne faut pas être égoïste  
Il faut avoir de la patience et savoir donner de soi-même  
Il ne faut pas penser que ce n'est plus pour moi  
Il faut avoir la conviction que cela n'est pas pour rien  
Il ne faut pas renoncer à l'occasion lorsqu'elle se présente  
Il faut la prendre pour un devoir de vie  
Il ne faut pas dire, je laisse cela pour un autre  
Il faut aimer l'arbre, c'est un ami fidèle pour la vie.*

Ernest JUNG. Dehlingen (67)



**FLOREAL**  
édité par le

**Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace**

41, Avenue du Général de Gaulle - 57050 Le Ban Saint-Martin  
(☎ 03.87.31.18.42 ☎ 03.87.30.66.36)  
Site internet C.R.P.F. "www.crpf.fr"  
Site internet Forêt Privée "www.foretriveefrancaise.com"

*Responsable de la Publication*  
Philippe Bernard-Michel

*Directeur de la Publication*  
Jean-Michel Hénon


*Rédactrice en Chef*  
Anne Madesclaire

*Rédacteur adjoint*  
Philippe Laden

*Secrétaires de Rédaction*  
Marie-Françoise Grillot, Thierry Bouchheid

*Maquette*  
Mireille Florimond

Imprimerie S.P.E.I. - Pulnoy (54)  
N° I.S.S.N. : 1266-796 X - CPPAP n° 0608 B 07968  
Numéro tiré à 10.000 exemplaires  
Abonnement gratuit  
Dépôt légal à parution  
**Imprimé sur papier certifié PEFC**  
Labellisé Imprim'Vert



*"Ce bulletin vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du Centre en indiquant vos coordonnées."*

## Jean-Marie GEORGEOT et Claude PELTEREAU-VILLENEUVE

*Les présidents Jean-Marie Georgeot et Claude Peltreau-Villeneuve nous ont quittés, à une semaine d'intervalle, presque ensemble, comme ils l'ont été si souvent au cours de leurs engagements au service de la Forêt Privée.*

*Il y a plus de 20 ans que Jean-Marie Georgeot avait quitté ses responsabilités forestières pour se retirer dans une abbaye cistercienne où il a mené d'éminents travaux d'exégèse sur les textes bibliques.*

*Allant jusqu'au bout, ce n'est qu'il y a quelques années que Claude Peltreau-Villeneuve a passé peu à peu la main de ses nombreuses présidences d'organismes de la Forêt Privée en Lorraine-Alsace et de l'interprofession forêt-bois de Lorraine.*

*L'un et l'autre ont consacré une grande partie de leur vie au service des forestiers privés. Ils l'ont fait à leur manière, en fonction de leur tempérament, de leur intelligence, tout en donnant le meilleur d'eux-mêmes sans ménager leur temps.*

*Des liens profonds d'amitié les unissaient l'un à l'autre et c'est ainsi que des années durant ils ont contribué très grandement à l'orientation et à l'animation de la forêt privée -tout particulièrement en Alsace et en Lorraine.*

*Avec leur départ, ce sont deux grands et beaux chapitres de l'histoire de la forêt privée qui se ferment, mais dont la mémoire sera conservée.*

*Les forestiers privés de Lorraine, d'Alsace et de France, leur disent un grand merci et leur expriment leur très profonde reconnaissance.*

Henri Plauche Gillon

### **Claude Peltreau-Villeneuve nous a quittés. Les forestiers sont en deuil**

***Les forêts meusiennes n'accueilleront plus Claude Peltreau-Villeneuve.***

***Cet homme à la haute stature, aux cheveux blancs, à la cravate souvent noire qui a été à la tête des organismes forestiers meusiens, lorrains et nationaux pendant de nombreuses années, nous a quittés le vendredi 9 octobre.***

#### ***Un homme aux multiples présidences***

Propriétaire forestier en Meuse, il a été pendant 37 ans président de Sylvobois, le Syndicat des sylviculteurs producteurs de bois de la Meuse, pendant 28 ans, président de Gedefor 55, le Groupement de Gestion et de Développement Forestier de la Meuse et également celui de la Cumafobar pendant 20 ans.



Très vite son implication, son dévouement et son grand intérêt pour la cause forestière l'amènent à occuper des fonctions régionales, puis nationales. Il présidera la FVFE (Fédération de la Vulgarisation Forestière de l'Est) pendant 43 ans, le Gipeblor (Groupe Interprofessionnel de Promotion de l'Economie du Bois en Lorraine) pendant 21 ans, le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace) pendant 17 ans... Sans oublier la présidence de l'Institut pour le Développement Forestier pendant 24 années.

A tout cela s'ajoutent -ou se cumulent- toutes ces années où il a exercé les fonctions d'administrateur : à la Fédération Nationale des Syndicats Forestiers à Paris, à l'Union Forestière de l'Est, à la Chambre d'Agriculture de la Meuse, où il a siégé 38 ans ...

Autant dire que son nom et que les 3 initiales "CPV" par lesquelles il était souvent nommé parlent à beaucoup d'entre vous.

*"Dans ses multiples mandats professionnels, CPV a toujours cherché à rendre meilleurs les forestiers et les forêts. Les forestiers en veillant à ce que d'excellentes formations leur soient proposées, et les forêts en favorisant sans cesse le développement des techniques forestières performantes. Il a ainsi semé très largement, contribuant grandement à l'éducation d'une génération de forestiers privés"* témoigne Henri Plauche Gillon, président de Forestiers Privés de France.

#### ***Un sylviculteur, précurseur, vulgarisateur ...***

Ses forêts meusiennes ont été, depuis 1963, le théâtre de multiples expérimentations. Elles ont été arpentées, mesurées par les techniciens de l'IDF, du Gedefor, tout particulièrement André Berte, du CRPF, et bien sûr par Gérard Armand de la FVFE.



Conscient que les bois ne peuvent être commercialisés que si l'on peut les sortir, il a soutenu la création de dessertes et "montré la voie" en créant l'une des premières ASA (Association Syndicale Autorisée pour la gestion des chemins forestiers) en Meuse...

### **Un grand humaniste**

Patrice Devos en garde un souvenir ému "C'était un humaniste lucide qui a eu une grande confiance en l'homme et un souci toujours présent du respect de la liberté de chacun. Cette tolérance côtoyait une méfiance presque instinctive à l'égard de la bureaucratie... Il possédait cette curiosité du chercheur ; il pensait que le droit à l'intelligence, c'était aussi d'accepter les échecs. CPV était un grand forestier. Il s'intéressait autant à l'homme qu'à l'arbre"

Il a partagé cette "recherche" en accueillant, en Meuse, de nombreuses réunions. Les 3 plus importantes ont été la journée nationale "Douglas" en 1995, la première Journée de la Forêt Privée, au Drébois, en 1996, puis celle de Vaubécourt en 2004.

Après la tempête de 1999, la perte de son fils Stanislas puis de son épouse, Claude Peltreau-Villeneuve s'était doucement retiré de la vie forestière.

Il restera dans nos mémoires comme un "grand homme" qui fait partie de l'histoire forestière, nationale, régionale et départementale. A ce fervent admirateur de Saint-Ignace de Loyola et de Claudel, à ce grand consommateur de locutions latines, nous disons "ab imo pectore" (du fond du cœur) MERCI !

De nombreux forestiers étaient en l'Eglise Notre Dame de Joinville le mercredi 14 octobre à 14 heures 30, afin de lui rendre un dernier hommage.

*Nous présentons à sa très chère famille nos condoléances les plus attristées*

*"Pour moi, Claude, c'est le fidèle de toute une vie, l'ami, sans restriction. Comme l'arbre qui cache la forêt, CPV savait trouver en chacun ses qualités et les transmettre discrètement, à tous, et pour le bien de tous".*

**Jacques de Romémont**

*"C'était aussi un homme du cru, enraciné dans sa région à la charnière de la Meuse et de la Haute-Marne. Un de ses ancêtres était maître de forges à Hironville. Nos familles se fréquentent depuis 3 générations, c'est dire que j'ai pour lui un respect presque filial".*

**François Godinot**

Et on ne peut terminer cet hommage sans cette phrase que le "sieur de Joinville" (comme l'appelait Jean Nonne) prononça si souvent : "Haut les cœurs !"...

*Je retrouve des "post-it" couverts de sa fine écriture noire, des lettres revêtues de sa signature à multiples boucles...*

*Je sais que je n'oublierai pas certaines phrases, celles que l'on respectait "je ne renie rien", et celles que l'on redoutait "vous faites comme vous voulez, mais de toutes façons je ne suis pas d'accord".*

*Et je sais aussi que le vide qu'il laisse est et sera immense.*

*Quelle chance j'ai eue de le connaître et de travailler avec lui, pendant toutes ces années ! Cette pensée saura-t-elle adoucir ma peine ?*

**Marie-Françoise Grillot**



## **Jean-Marie Georgeot** ✝

**Une forte personnalité, un caractère difficile, un esprit d'analyse développé, voilà les grands traits de Jean-Marie Georgeot qui nous a quittés le 1<sup>er</sup> octobre dernier.**

Ingénieur des arts et manufactures, passionné d'aviation, puis de magie, puis de forêt, puis de broderie, puis de textes anciens, puis de musique, il avait tout de ce que l'on appelait jadis un "savant".

Embauché chez un grand avionneur, il prenait sa retraite à... 40 ans, afin de se consacrer à sa nouvelle passion, la sylviculture. Il prenait alors en main la gestion de sa forêt vosgienne de 170 ha, durement touchée par la mitraille, dont les bois alimentaient la scierie familiale. Il réussira à faire vivre cette scierie et ses employés pendant plus de 35 ans.

Président de l'IDF de 1969 à 1974, président du Syndicat des Sylviculteurs des Vosges pendant 20 ans, administrateur du CRPF de 1979 à 1993, Jean-Marie Georgeot a été une grande personnalité du monde forestier. Certains d'entre vous n'oublieront jamais la détermination de ses prises de position.

Depuis plusieurs années, grâce à sa parfaite connaissance du grec, du latin et de l'hébreu il travaillait en véritable exégète sur la Lectio Divina et sur les Evangiles. Il a rédigé ainsi un travail colossal touchant au fondement et aux fondamentaux de la Sainte Ecriture. Ses analyses représentent une véritable somme, connue des hautes autorités de l'Eglise de Pologne et même du Vatican.

Au cours de ses trois vies d'ingénieur aéronautique, de forestier et d'exégète, il s'est toujours donné totalement. Grâce à une très grande intelligence et se caractérisant par un esprit profondément indépendant et exigeant, il a jalonné son existence de réalisations originales dont certaines ont atteint un degré d'excellence.

C'était cependant bien en deçà qu'il fallait aller pour découvrir la véritable essence de cette personnalité hors du commun et là les mots "hors du commun" ne doivent pas résonner chez vous comme une expression "toute faite" mais bien reprendre leur sens premier. Il n'était pas "commun", de toute façon il ne le voulait à aucun prix ...

C'est après bien des années que l'on découvrait sous sa pseudo-armure une grande humanité et une profonde sensibilité.

C'est cela que, patiemment, tout au long de sa vie, il a essayé de cacher et c'est cela qu'il a été intéressant de découvrir. C'était, en quelque sorte, la seconde dimension du personnage, la plus attachante.

Jean-Marie Georgeot repose au cimetière de l'abbaye dans laquelle il s'était retiré depuis de nombreuses années.